

LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2024 à 20h00
Séance n° 13/2024

- **VOIRIE**

- Voirie 2024 : complément
Délibération 13/2024-1 : voirie 2024 complément de travaux

- **URBANISME**

- Modification simplifiée n°2 du PLU : approbation
Délibération 13/2024-2 : approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU

- **BATIMENTS**

- Salle des fêtes : acquisition du mobilier
Délibération 13/2024-3 : acquisition de mobilier

Mis en ligne sur le site le :

29 OCT. 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 13/2024 – n° 1

VOIRIE 2024 : COMPLEMENT DE TRAVAUX

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 24 octobre, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire.

Date de la Convocation : 18/10/2024

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusés : AUGIER Romain donne pouvoir à JENESTE Alain

Absent : BOURLIERE Claudine

Secrétaire de Séance : BACHELET Carole

M. Jeneste expose que les travaux de voirie 2024 ont été réalisés Route de chez Papon. Toutefois afin de garantir la durabilité des travaux réalisés, il convient d'appliquer un gravillonnage.

M. Jeneste donne lecture du devis de l'entreprise Pontille : 5500 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil à 13 voix pour et 1 voix contre (M. MARQUET) :

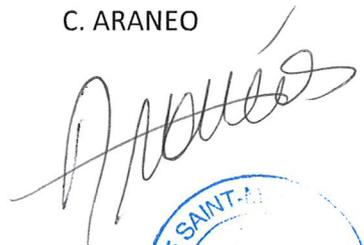
- Autorise M. Jeneste à signer le devis de 5500 € HT
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2024

Pour Copie Conforme
A Saint Martin d'Estreaux, le 24 octobre 2024

Le secrétaire de séance
C. BACHELET



Le Maire
C. ARANEO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20241024-13-2024-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 13/2024 – n° 2

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 24 octobre, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire.

Date de la Convocation : 18/10/2024

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusés : AUGIER Romain donne pouvoir à JENESTE Alain

Absent : BOURLIERE Claudine

Secrétaire de Séance : BACHELET Carole

Le conseil municipal,

- Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-45 et L 153-47 ;
- Vu** le projet mis à disposition du public du 12 septembre 2024 au 13 octobre 2024 ;
- Vu** l'absence de remarque formulée par le public ;
- Considérant** que le projet est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'approuver le dossier de modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente ;
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal ;
- dit que le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de St Martin d'Estreaux et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
- dit que la présente délibération, conformément aux dispositions des articles L153-23 et R 153-22 du code de l'urbanisme, sera publiée sur le portail national de l'urbanisme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme
A Saint Martin d'Estreaux, le 24 octobre 2024

Le secrétaire de séance
C. BACHELET



Le Maire
C. ARANEO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20241024-13-2024-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAux

Séance n° 13/2024 – n° 3

ACQUISITION MOBILIER SALLE DES FÊTES

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 24 octobre, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire.

Date de la Convocation : 18/10/2024

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusés : AUGIER Romain donne pouvoir à JENESTE Alain

Absent : BOURLIERE Claudine

Secrétaire de Séance : BACHELET Carole

Mme le Maire rappelle qu'il convient de renouveler les tables de la salle des fêtes.

Mme le Maire donne lecture des propositions reçues :

FOURNISSEUR	MODELE	LONGUEUR en cm	EPAISSEUR PLATEAU en mm	POIDS en Kg	NOMBRE	COUT HT	NOMBRE CHARIOT	COUT CHARIOTS	TOTAL
Mobidécor	Plume allégée	120	20	20.9	63	13 958.28	6	1 784.54	15 742.82
Jarozo	Tym allégée	120	18	18.7	63	13 870.71	5	1 260	15 130.71
	Tym standard	120	22	21.2	63	12 094.91	5	1 260	13 354.91
Manutan	Plume allégée	120		18.4	63	25 507	6	3 300	28 807.00

Mobidécor	Plume allégée	180	20	27.8	42	11 734.21	4	1 334	13 068.21
Jarozo	Tym allégée	180	20	24.1	42	11 312.70	5	1 405.90	12 718.60
	Tym standard	180	24	27.8	42	9 897	5	1 405.90	11 302.90
Manutan	Plume allégée	180		24.1	42	20 538	4	2 220	22 758.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour et 2 voix contre :

- Approuve la proposition de Mobidécor pour le montant de 15742.82 € HT
- Autorise Mme le Maire à signer le devis

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme

A Saint Martin d'Estreaux, le 24 octobre 2024

Le secrétaire de séance

C. BACHELET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20241024-13-2024-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2024

Le Maire

C. ARANEO

